

Bureau du Conseil de développement

Lundi 11 mars à 18h30 (locaux du SM SCoT Grand Rovaltain)

RELEVE DE DECISIONS

Présents

DUREAU Etienne, PELLETIER Christophe, SAROUL Gilles, TOUMANI David.

Assistait: MERLOZ Frédéric (Chargé de mission).

<u>Excusés</u>

BEN MAIMOUN Soumaya, DOPPEL Jeanine, FERET Michel, GAGNAIRE Patrick, GUILLEMOT Nadine, GRUAT Cécile, LAVAYSSIÈRE Claire, RICOMARD Jean-Claude, SGRO Nicole.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles SAROUL

Frédéric MERLOZ introduit la réunion.

1. Points d'actualités

Lien avec les EPCI

Frédéric MERLOZ informe que le comité technique du Conseil de développement se tiendra le 28 mars. Le comité technique regroupe les référents techniques des 3 EPCI en charge du suivi du Codev et du SM SCoT. Il permettra d'exposer l'avancée des travaux et d'organiser les prochains échanges entre le Codev et les élus référents des 3 EPCI et du SM SCoT.

Communication du Conseil de développement

Frédéric Merloz a pris attache avec les 3 EPCI dans l'objectif de voir comment la communication sur le Codev peut être mis en place et avec quels outils des EPCI (lettre interne, site internet, site intranet, etc...).

2. Point méthodologique sur les ateliers et thèmes de travail

Les membres du Bureau échangent globalement sur les difficultés rencontrées. Le rôle et la position du Codev ne sont pas toujours évidents à expliciter auprès des interlocuteurs. Les membres du Codev estiment devoir axer leurs travaux en autosaisine sur des sujets non explorés (afin de ne pas être en concurrence avec les démarches stratégiques et de prospective des intercommunalités).

Le Codev entend se positionner sur des propositions pragmatiques afin de démontrer son rôle et reste attentif aux territoires ruraux du Grand Rovaltain.

Atelier: Bien vivre dans le Grand Rovaltain

Un atelier s'est déroulé le 21 février. Le prochain atelier se déroulera le 28 Mars.



Conseil de développement

Afin de porter une réflexion adaptée aux attentes du territoire, l'atelier souhaite interroger les élus des communes des 3 EPCI via un questionnaire en ligne sur leurs problématiques de santé.

Les membres de l'atelier poursuivent également leurs recherches documentaires et débattront par mail des problématiques susceptibles d'être traitées par le collectif.

David Toumani propose d'accepter la suggestion de Mireille Barraz membre de l'atelier bien vivre dans le Grand Rovaltain, d'intégrer Maurice Leibenguth, président de l'APAJH ¹Drôme en tant que membre associé pour ses actions dans le cadre des logements inclusifs pour les personnes en situation de handicap; Michel Férét a donné un avis favorable par mail à cette proposition.

Il est noté qu'un appel à candidature a été lancé par ARCHE AGGLO pour le recrutement d'un stagiaire pour un travail d'étude (financé dans le cadre du programme européen LEADER) qui serait « Bien vivre : actions d'accompagnement vers des publics fragiles » ce qui fait écho à la thématique de cet atelier.

Atelier: Innovation Ouverte de Territoire

Etienne Dureau précise la première étape de l'atelier qui est se former à l'innovation ouverte. Il s'agirait de former les membres de l'atelier du Codev et les acteurs intéressés du territoire.

Il pourrait être opportun de repérer les territoires qui favorisent les logiques d'innovation ouverte (ex Troyes²) et propose d'établir un lien avec l'Université pour estimer ce que l'innovation ouverte peut apporter à un territoire. L'atelier pourrait ainsi s'appuyer sur un chercheur pour les aider dans leurs réflexions.

Les services développement économique intercommunalités devront être rencontrés sur cette thématique

Atelier: La transition agricole et alimentaire sur le territoire

Christophe Pelletier fait un retour de sa rencontre, accompagné de Michel Féret, du 06 mars avec le Vice-Président de Valence Romans Agglo en charge de l'Aménagement du territoire) et la Directrice Direction Environnement et Développement Durable qui avait pour objectif d'échanger sur les actions de l'EPCI ne matière de développement agricole.

Il rappelle aux membres du Bureau les attentes de la loi Egalim en termes d'approvisionnement local/sous signe de qualité de la restauration collective publique (50% en valeur dont 20% de bio). Il précise les enjeux qui en découlent pour les producteurs (maitrise des plannings, des volumes, des prix de revient), pour les cantines (compétences, équipements et habitudes de travail) et pour le territoire (logistique et équipements de transformation locaux).

Le Bureau se questionne sur la démarche collective qui doit être mise en place sur le territoire pour répondre aux différents aspects de la loi Egalim (apprivoisement, environnement et gestion des ressources, rémunération, etc.) ? Où en est le territoire ? Quelles solutions peuvent être mises en

¹ Association Pour les Adultes et Jeunes Handicapés de la Drôme

 $^{^2\} https://www.lesechos.fr/thema/0600029743047-linnovation-ouverte-marque-de-fabrique-du-territoire-2219749.php$



Conseil de développement

avant sur les enjeux logistiques, d'équipement et environnementaux, y compris celles issues d'autres filières ou domaines économiques.

Rencontres prévues : 19 Mars ARCHE Agglo (Vice-Président Agriculture, environnement et ruralité et sa chargée de mission agriculture).

Atelier: Les Grands changements à venir du territoire

Gilles Saroul rappelle que le développement de la mobilité et des infrastructures à l'intérieur d'un territoire mais également celles permettant les échanges sont des atouts pour son attractivité, notamment pour les espaces inter-métropolitains.

Jeanine Doppel et Gilles Saroul ont affiné l'orientation qu'ils souhaitent apporter à leur atelier. Audelà de la synthèse des études réalisées (par le SM SCoT, Valence Romans Déplacement, ARCHE Agglo), Gilles Saroul expose l'intérêt de travailler particulièrement sur les mobilités en lien avec les zones d'emploi.

Atelier: L'attractivité du territoire pour les 18 – 35 ans

Frédéric Merloz rappelle la nécessité de bien articuler la démarche de cet atelier avec le groupe de travail « attractivité » issu d'Harmonie 2030 sur Valence Romans Agglo. Il conviendra de bien prendre en compte également les territoires d'ARCHE Agglo et de Rhône Crussol.

Gilles Saroul précise qu'Harmonie 2030 permet de fédérer les nombreux acteurs et définit des chefs de file sur des actions. La réflexion du Codev porte sur la tranche 18/35 non traité spécifiquement par Harmonie 2030.

La prochaine réunion de l'atelier attractivité est prévue le 27 mars.

La réunion est close à 20h45.